

## SOLIDARITÉS

### ACTION SOCIALE

Enfance et famille

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DES LIBERTÉS

SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA FAMILLE  
ET DE LA SOLIDARITÉ

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant nomination au Comité national du parrainage

NOR : M TSA1030542A

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, et la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité,  
Vu l'arrêté du 26 mai 2003 modifié portant création d'un Comité national du parrainage,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Comité national du parrainage :  
Mme Vergez (Marie-Dominique), magistrate, cour d'appel de Paris ;  
Le directeur de la solidarité et de la famille de la Côte-d'Or ou son représentant ;  
Le directeur de l'enfance et de la famille de la Seine-Saint-Denis ou son représentant ;  
Le président du Centre français de protection de l'enfance ou son représentant ;  
Le président de l'association Un enfant, une famille, ou son représentant ;  
Le président de l'association Grands-parrains et petits-filleuls ou son représentant ;  
Le président de l'association Thalie ou son représentant ;  
Le président de l'Union nationale des associations de parrainage de proximité ou son représentant ;  
Mme Corpart (Isabelle), maître de conférences.

#### Article 2

Mme Marie-Dominique Vergez est nommée présidente du Comité national du parrainage.

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Pour la ministre d'État et par délégation :  
*Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse,*  
P.-P. CABOURDIN

Pour la secrétaire d'État et par délégation :  
*Le directeur général de la cohésion sociale,*  
F. HEYRIÈS